

whether the United Kingdom delegation had not some ulterior motive.

The Syrian delegation was bound to agree with Mr. McNeil on one point : there was no denying that the alterations made by the Mediator in the partition plan of November 1947 would be to the disadvantage of the Arabs, to whom desert regions were to be allotted, whereas the Jews were to receive fertile land populated by Arabs. On the other hand, Mr. McNeil had not mentioned that certain Christian Holy Places, such as Nazareth, Lake Tiberias and many monasteries and convents, were to come under the control of the Jews.

Moreover, how was it that the United Kingdom, which had at first opposed partition, now accepted the Mediator's report and acted as champion of the Jewish cause ? It was true that it had been alleged that overlapping of territories would be straightened out and communications improved, but those were very secondary considerations. What mattered was that a solution approving a real aggression, a Jewish conquest, would not only be contrary to all the traditions of the United Kingdom, which had always stood for justice and fair play and had defended the weaker party, but it also would constitute a violation of human rights and of the right of peoples to self-determination. What, indeed, was the use of trying to define ill-established rules if the clearest principles were violated by the great Powers themselves, sponsors of the San Francisco Conference and of the Charter ?

The meeting rose at 12 noon.

TWO HUNDRED AND FOURTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Thursday, 18 November 1948 at 3 p.m.*

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

73. Continuation of the discussion on the progress report of the United Nations Mediator on Palestine (A/648)

Emir Faisal AL-SAUD (Saudi Arabia) expressed regret that the late Count Bernadotte was not present to hear the criticisms of his report and to explain the points which were not understandable. His task would have been easy if he could have based his verdict on right and justice but he had not been a judge or an arbitrator and it was therefore not astonishing that he had failed to solve in a few weeks a problem which the United Kingdom had been unable to solve in thirty years. His proposals were an attempt to strike a compromise between the aggressor and the party which

lui-même a eu l'occasion de le rappeler au cours de ses précédentes interventions. Il est donc permis de se demander si la délégation du Royaume-Uni n'a pas certaines arrière-pensées.

Il y a, il est vrai, un point sur lequel la délégation de la Syrie ne peut que souscrire aux observations présentées par M. McNeil : il est indéniable que les modifications apportées par le plan du Médiateur au plan de partage de novembre 1947 seraient au désavantage des Arabes, qui recevraient des régions désertiques. Quant aux Juifs, ils se verraient attribuer des terres fertiles, et d'ailleurs habitées par des Arabes. Par contre, M. McNeil n'a rien dit du fait que des Lieux saints de la religion chrétienne, tels que Nazareth, le lac de Tibériade, de nombreux monastères et couvents, seraient attribués aux Juifs.

D'une manière générale, comment se fait-il que le Royaume-Uni qui, à l'origine, s'opposait à la solution du partage, accepte maintenant le rapport du Médiateur, comme si cette délégation embrassait maintenant la cause juive ? Il est vrai que l'on a allégué le fait que le chevauchement des deux territoires serait atténué et les communications facilitées. Mais ce sont là des considérations bien secondaires. Ce qui est capital, c'est qu'une solution sanctionnant une véritable invasion, une conquête juive, ne serait pas seulement contraire à toutes les traditions du Royaume-Uni, qui est toujours intervenu en faveur de la justice et de l'équilibre, c'est-à-dire en faveur des plus faibles ; une telle sanction de l'agression juive constituerait une violation des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce serait donc la négation de l'idée même d'une commission de codification du droit international : à quoi bon, en effet, chercher à préciser des règles encore mal établies si les principes les plus clairs sont violés, et cela par les grandes Puissances, initiatrices de la Conférence de San-Francisco et garantes de la Charte ?

La séance est levée à 12 heures.

DEUX-CENT-QUATRIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le jeudi 18 novembre 1948, à 15 heures.*

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

73. Suite de la discussion sur le rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine (A/648)

L'émir FEYÇAL AL-SAOUD (Arabie saoudite) regrette que feu le comte Bernadotte ne soit pas là pour entendre la critique de son rapport et en expliquer certains points difficiles à comprendre. Sa tâche eût été aisée s'il avait pu prononcer un verdict en se fondant sur le droit et la justice ; mais il n'était ni juge ni arbitre ; comment s'étonner donc qu'il n'ait pas réussi à résoudre en quelques semaines un problème que le Royaume-Uni n'a pu résoudre en trente ans ? Il a seulement tenté de trouver une solution de compromis entre un agresseur

was acting within its rights and could not be realized unless the latter agreed. Despite pressure from the United Kingdom and the United States, the Arab States would never agree to give up any of their territory for it was the property of future generations.

It had been stated that partition was an accomplished fact and that the Jewish representative had even expected to be thanked for having accepted partition. But the Arab States maintained the same attitude towards Count Bernadotte's proposals as they had towards the first Partition Plan [resolution 181 (II)] since they were in essence the same, and did not consider that the United Nations General Assembly had the right to dispose of the problem in his manner. In view of the fact that nations both large and small had ignored and protested against the recommendations of the United Nations, how could they expect the Arab States to agree to give up the land which belonged to them by right to an alien people ? The fact that a number of great Powers were supporting a fallacious solution did not change the determination of the Arabs who still had faith in human conscience.

He expressed surprise that the United Kingdom had reversed its earlier opposition to any solution which was not accepted by both parties. Only yesterday the United Kingdom had been almost ready for war over its claims to slightly populated territory in Honduras and the Antarctic. The great Powers were to be admired for their resistance to Hitler ; the position of the Arab States was in no way different for they believed that the Jewish State would be a danger to them all.

Count Bernadotte's report had not dealt with the numerous atrocities committed by the Jews and therefore had failed to present all the facts. It was amazing that some people were trying to persuade the Arab States that Count Bernadotte's proposals were in their interests and he wondered what the attitude of other countries would be if they were asked to give up part of their land in order to create an independent State for a minority group.

What had the United Nations done about the assassination of Count Bernadotte ? If the Arabs had been responsible the world would have accused them of barbarism. How could the Arabs be expected to respect the resolutions of the United Nations when the Jews had never respected the Security Council's cease-fire order and had used it as a screen for the importation of arms from Central Europe ? The fact that Czechoslovakia was supplying arms to the Jews was no secret. Was it by such methods that peace would be established in Palestine ? Why was the United States silent now when earlier it had been ready to apply sanctions to the Arabs ? If the United Nations desired peace, they must oppose partition. That was the position of the

et une partie qui avait le bon droit pour elle ; ses propositions ne peuvent être mises à exécution sans le consentement de cette dernière partie. Malgré la pression du Royaume-Uni et des États-Unis, les États arabes n'accepteront jamais d'abandonner une parcelle de leur territoire, car ce territoire appartient aux générations futures.

On a affirmé que le partage de la Palestine était un fait accompli et que le représentant d'Israël allait jusqu'à croire qu'on devait lui savoir gré d'avoir accepté le partage. Mais les États arabes maintiennent, à l'égard des propositions du comte Bernadotte, l'attitude qui fut la leur à l'égard du premier plan de partage [résolution 181 (II)], ces deux plans étant les mêmes en substance ; les États arabes ne pensent pas que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ait le droit de régler ainsi ce problème. Étant donné que toutes les nations, grandes et petites, ont opposé l'indifférence ou le refus aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies, comment peuvent-elles attendre des États arabes qu'ils consentent à abandonner à des étrangers le sol qui leur appartient de droit ? Ce n'est pas parce que certaines grandes Puissances préconisent une mauvaise solution que les Arabes en sont moins fermes dans leur décision, car ils ont encore foi en la conscience humaine.

Le représentant de l'Arabie saoudite s'étonne que le Royaume-Uni ait renoncé à s'opposer à toute solution que les deux parties n'acceptent pas. Hier encore, le Royaume-Uni était presque prêt à la guerre pour soutenir ses titres sur des territoires de faible population dans le Honduras et l'Antarctique. Il faut admirer la résistance que les grandes Puissances ont opposée à Hitler, mais la position des États arabes est exactement la même que la leur : ils sont convaincus du danger que l'État juif représenterait pour eux tous.

Le rapport du comte Bernadotte est incomplet, car il ne relate pas les nombreuses atrocités que les Juifs ont commis. Il est stupéfiant de constater que certaines personnes s'efforcent de convaincre les États arabes qu'il est de leur intérêt d'accepter les propositions du comte Bernadotte ; le représentant de l'Arabie saoudite se demande ce que répondraient les autres pays si on venait leur demander d'abandonner une partie de leur territoire pour constituer un État indépendant au profit d'une minorité.

Qu'a donc fait l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'assassinat du comte Bernadotte ? Si les Arabes en avaient été responsables, le monde entier les aurait accusés de barbarie. Comment veut-on que les Arabes respectent les résolutions de l'Assemblée générale, alors que les Juifs n'ont jamais respecté l'ordre de cesser le feu du Conseil de sécurité, et qu'au contraire ils en ont tiré parti pour masquer leurs importations d'armes en provenance de l'Europe centrale ? Nul n'ignore que la Tchécoslovaquie fournit des armes aux Juifs. Est-ce par de telles méthodes que l'on établira la paix en Palestine ? Pourquoi les États-Unis gardent-ils maintenant le silence, après avoir été prêts à appliquer des sanctions aux Arabes ? Si l'Organisation des Nations Unies désire vraiment la paix, elle doit s'opposer au partage de la

Arab States and it would not be altered regardless of any attempt to use force.

The CHAIRMAN again called for further speakers in the general discussion and pointed out that the First Committee was delaying the work of the whole Assembly. In reply to a remark by the United Kingdom representative, he stated that the United Kingdom draft resolution (A/C.1/394) would be distributed during the course of the afternoon. Since there were no more speakers, the meeting was adjourned until the following morning.

The meeting rose at 3.50 p.m.

TWO HUNDRED AND FIFTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 20 November 1948, at 3 p.m.*

Chairman: Mr. S. SÄRPER (Turkey).

74. Continuation of the discussion on the progress report of the United Nations Mediator on Palestine (A/648)

Mr. ARSLAN (Syria) stated that the question of the partition of Palestine had been raised in contradiction to the principles of the Charter and was based on unjust considerations. No international conference had ever been asked to sanction looting and terrorism and to legalize aggression, as was now being done.

In reviewing the history of this question, one discovered numerous contradictions. In 1914, implementing their earlier plans regarding the Ottoman Empire, the United Kingdom and France had concluded the Sykes-Picot Agreement on the division of Iraq and Syria into zones of influence; however, during the war, the French Government announced the annulment of this Agreement because of the objections of Russia. In 1916, the United Kingdom had concluded a treaty with Emir Hussein recognizing the independence of the Arabs, but after the war Lord Balfour repudiated this treaty and based his declaration concerning the Jewish national home on the Sykes-Picot Agreement which had been previously annulled by the French.

The second contradiction occurred in 1919 when Palestine was assigned to the United Kingdom as a Mandate, despite the earlier proclamation by the British that they would respect the rights of the people in Palestine and the findings of a United States plebiscite commission that 85 per cent of the people in Palestine desired full independence.

A third contradiction arose from the fact that the Treaty of Versailles safeguarded for each of the mandated territories the right to choose its own Mandatory Power. This right had not been respected.

Palestine. Telle est la position des États arabes; on aura beau essayer de les contraindre par la force, cette position ne changera pas.

Le PRÉSIDENT demande de nouveau aux représentants de se faire inscrire s'ils désirent prendre la parole dans la discussion générale. Il fait observer que la Première Commission retarde les travaux de l'Assemblée tout entière. A la suite d'une observation du représentant du Royaume-Uni, il annonce que le projet de résolution du Royaume-Uni (A/C.1/394/Rev.1) sera distribué dans l'après-midi. Aucun orateur ne s'étant fait inscrire, il fixe la date de la prochaine séance au lendemain matin.

La séance est levée à 15 h. 50.

DEUX-CENT-CINQUIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 20 novembre 1948, à 15 heures.*

Président: M. S. SÄRPER (Turquie).

74. Suite de la discussion sur le rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine (A/648)

M. ARSLAN (Syrie) déclare que, en soulevant la question du partage de la Palestine, on s'est mis en contradiction avec les principes de la Charte, et que d'ailleurs les termes de ce problème reposent sur des considérations injustifiées. On n'a jamais demandé à une conférence internationale de sanctionner le pillage et le terrorisme et de légaliser l'agression, comme on le fait à présent.

L'histoire de cette question offre de nombreuses contradictions; en 1914, le Royaume-Uni et la France, en exécution de leurs plans antérieurs concernant l'empire ottoman, ont conclu l'Accord Sykes-Picot sur la division de l'Irak et de la Syrie en zones d'influence, mais, au cours de la guerre, le Gouvernement français a fait savoir que cet Accord était dénoncé, en raison des objections présentées par la Russie. En 1916, le Royaume-Uni a conclu un traité avec l'émir Hussein, reconnaissant l'indépendance des Arabes, mais, après la guerre, lord Balfour a renié ce traité et a fondé sa déclaration concernant le foyer national juif sur l'Accord Sykes-Picot, qui pourtant avait déjà été dénoncé par les Français.

La deuxième contradiction se produisit en 1919, lorsque le Mandat sur la Palestine fut confié au Royaume-Uni, malgré la déclaration faite auparavant par les Britanniques par laquelle ils s'engageaient à respecter les droits du peuple de Palestine et les conclusions d'une commission de plébiscite américaine, selon lesquelles 85 pour 100 de la population palestinienne désirait l'indépendance complète.

La troisième contradiction ressort du fait que le Traité de Versailles avait reconnu aux divers territoires sous mandat le droit de choisir la Puissance qui serait chargée d'exercer ce mandat. Ce droit n'a pas été respecté.